ID : 063-216303065-20250317-DEL2025_5CFUPR-BF

DELIBERATION (2025-5) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: Budget principal: approbation du Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

Date de convocation: 13 mars 2025

Présents: MM. Mmes: Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick

<u>Présents</u>: MM. Mmes: Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

<u>Représentés</u>: Mme M. Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN), Pierre DUPECHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD).

Absents excusés: MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération du 2 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission des Finances du 19 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal de la commune de LA ROCHE-NOIRE ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de LA ROCHE-NOIRE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 9 votants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuvent le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de la Roche-Noire ;
- donnent pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 18 mars 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 18 mars 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX